

# L'INFLUENCE DES IDEOLOGIES DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA RSE

**Guillaume DELALIEUX<sup>1</sup>**

Doctorant en sciences de gestion – IAE de Lille – Membre du GRAPHE et du LABORES.

---

## Résumé

L'étendue de la notion de Responsabilité Sociale de l'Entreprise à la fois en terme de thématiques qu'elle recoupe mais aussi en terme de pratiques qu'elle génère, est telle qu'elle est utilisée de façons diverses et parfois contradictoires.

En sciences de gestion, tout particulièrement du fait de l'influence des lieux communs dans les idéologies managériales et économiques, il faut se méfier des concepts ou notions qui tendent à porter en eux l'idée de progrès, d'amélioration de l'efficacité.

Les débats autour de la notion de RSE, à la fois dans le domaine académique mais aussi sur la place publique traduisent l'engouement autour d'une notion qui, à défaut de posséder une définition précise, réussit à réunir de multiples acteurs ou parties prenantes autour de cette notion.

Les travaux universitaires en sciences de gestion sur le sujet mobilisent des théories diverses pour essayer d'appréhender au mieux la nature du phénomène.

Ces contradictions génèrent un risque de confusion, d'utilisation maladroite voire même d'instrumentalisation au service d'acteurs dont les intentions et intérêts ne sont pas forcément congruents aux valeurs de « la philosophie » sous-jacente à la RSE, en supposant l'unicité de celle-ci.

Face à une telle complexité, le rôle du chercheur en sciences de gestion est de la simplifier, sans tomber dans les travers du réductionnisme réduisant l'activité intentionnelle à un comportement conditionné. Simplifier la réalité nécessite de revenir aux fondements de la notion et d'analyser son évolution sur le plan conceptuel afin de la clarifier.

Le but de cet article est, après avoir brièvement retracé l'origine de la notion de RSE, de réaliser un panorama, non exhaustif, des différentes théories rencontrées jusqu'ici par l'auteur dans sa revue de littérature en sciences de gestion et théorie des organisations sur le sujet.

## Introduction

La notion de responsabilité sociale des entreprises (RSE) n'a plus rien à envier en matière de notoriété à celle de développement durable. A tel point d'ailleurs qu'elle semble partager avec le développement durable son caractère ambigu. Les qualificatifs ne manquent pas à son égard : concept vague, flou sémantique, ambiguïté lexicale, concept ombrelle, «ondoyante et protéiforme», sont autant d'expressions sensées décrire l'hétérogénéité à la fois des discours omniprésents sur la RSE et des pratiques plus éparpillées. Homonyme aristotélicien, la RSE devient un lieu d'affrontement :

---

<sup>1</sup> LABORES – ICL 60, bd vauban 59000 LILLE  
CLAREE – IAE de Lille 104, avenue du peuple belge 59000 LILLE  
Téléphone : 06.62.33.66.99  
E-mail : guillaume.delalieux@club.lemonde.fr

- Au niveau théorique sur les valeurs qu'elle est sensée incarner
- Au niveau pratique sur les modalités d'implémentation en instruments de gestion

La particularité du « concept ombrelle » est d'abriter en son sein des revendications variées et parfois totalement contradictoires. Les exemples de concepts ombrelles ne manquent pas, le principe de précaution (Ewald, 2001) en est un exemple récent, les droits de l'homme (Gauchet, 2002) en sont un autre. Ce dernier illustre les différences radicales existant entre d'un côté une conception a minima et de l'autre maximaliste de la notion.

La RSE est une notion qui n'est pas stabilisée et qui fait l'objet d'une construction progressive, au centre de polémiques où des forces opposées s'attachent à faire valoir une définition particulière de la notion, suite à un affrontement sur les valeurs. Elle vise à resituer les responsabilités de l'entreprise (compris comme un ensemble d'intérêts particuliers ou collectifs) vis-à-vis de l'intérêt général. C'est ainsi que Capron (2004) explique le relatif scepticisme d'une frange de l'opinion publique française et plus largement de pays à tradition d'interventionnisme étatique quant à la capacité de prise en compte de l'intérêt général par l'entreprise, fonction jusqu'ici dévolue à l'état. A l'inverse dans les pays à tradition politique libérale, le scepticisme est moins de rigueur concernant la capacité des acteurs privés à prendre en charge l'intérêt général.

Située au carrefour des intérêts particuliers, collectifs et général, la RSE est donc l'objet de débats idéologiques sur la légitimité du concept et ses modalités pratiques d'implémentation. Essayer dans un premier temps d'identifier les idéologies à l'œuvre dans le développement de la RSE a pour but de permettre une meilleure interprétation à même de saisir les significations que les acteurs en présence attachent à la réalité sociale, leurs motivations, leurs intentions.

Après avoir défini la notion d'idéologie puis éclairci les fondements idéologiques de la notion de RSE, un bref examen de différentes théories des organisation les mieux à même d'analyser l'idéologie de la RSE en sciences de gestion sera dressé.

## **1. Idéologie**

La profusion des discours sur la notion de RSE est telle que la notion finit par devenir un lieu commun. Or les lieux communs sont les lieux mêmes de « l'expression d'une idéologie » (Heilbrunn, 2004).

### **1.1. Définitions**

Une des premières définitions de l'idéologie, concept forgé en par Destutt de Tracy, a été défini comme :

« un système d'idées et de jugements explicites et généralement organisées qui sert à décrire, expliquer, interpréter ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité, et qui, s'inspirant largement de valeurs, propose une orientation précise à l'action de ce groupe dans l'Histoire ».

L'idéologie fait appel à la dimension des « comportements psychologiques » et s'inscrit dans un processus collectif qui ne peut exister que dans une société de masse. « Elle se veut ainsi d'abord science de la construction des idées, de leurs conditions de naissance et d'évolution (des perceptions aux idées abstraites) à leurs lois d'organisation [...] il s'agit de percer le secret des idées et de révéler ainsi la démarche de la pensée juste » (Dortier, 2004). La critique marxiste la définit comme « l'ensemble des représentations, des idéaux, et des valeurs propres à une classe ou un groupe social. » (Dortier, 2004). En poussant la critique, et dans une conception plus foucauldienne de rapport entre savoir et pouvoir, l'idéologie est considérée

comme l'expression des esprits dominants empêchant certaines théories ou expérimentations de progresser (Foucault, 1994).

Dans son acception la plus péjorative l'idéologie est considérée comme une vision fautive de la réalité : elle déforme la réalité et aliène. « La fibre idéologique repose sur les passions et cherche à mobiliser les sentiments d'amour et de haine » pour P. Ansart tandis que pour Raymond Boudon, elle résulte d'une pensée raisonnable mais non infallible. (Dortier, 2004)

Dans le domaine politique, l'idéologie s'épanouit pleinement et devient l'instrument central dans la constitution d'un mouvement.

## **1.2. Idéologie en sciences sociales**

En sciences sociales, l'idéologie se doit d'être démasquée :

« Les sciences sociales permettent une action du vivant sur le vivant. Les paradigmes des sciences sociales ne sont pas neutres en terme de pouvoir. Ils ne peuvent donc pas envisager l'isolement de des conditions de l'usage du pouvoir de leur champ d'application. Le risque d'une telle légitimation est qu'elle dégénère en dogme, c'est-à-dire qu'elle se colore d'éthique ou de moralité. Il existe une très notable différence entre, l'action d'un pouvoir s'exerçant par l'intermédiaire d'une politique qui à son tour se légitime par un paradigme, et, d'autre part, l'idéologie qui est l'utilisation consciente d'une représentation pour légitimer l'usage de ce pouvoir et assurer sa pérennité » (Cotta, Calvet, 2005).

Le but d'une recherche en sciences sociales est donc sur le plan de l'épistémologie, de distinguer la théorie de l'idéologie, réduisant ainsi l'impact des idéologies afin de permettre à la science de produire des connaissances valides, et mobilisables.

Quel(s) type(s) de connaissances les sciences de gestion peuvent-elles produire ? Quel est l'impact des idéologies sous-jacentes aux différentes approches de la RSE en gestion sur la nature des connaissances produites et mobilisables ?

## **1.3. Idéologie et sciences de gestion**

Le développement des travaux de recherche en science de gestion sur la thématique de la RSE peut amener le chercheur à se questionner sur la pertinence de ses propres recherches, dans une démarche réflexive. Un tel questionnement permet de positionner la portée des travaux face à la complexité née de l'enchevêtrement des pratiques inter et intra organisationnelles, sans aller jusqu'à se demander le but ou l'utilité des connaissances produites en gestion dans le domaine de la RSE, questionnement qui à la fois postulerait une démarche téléologique et induirait des questions d'intérêts de connaissances.

La thématique de la RSE, à l'interface du privé et du public, confronte les intérêts des principaux acteurs institutionnels de la société, qu'ils soient d'ordre politiques, corporatistes, scientifiques ou religieux. Définir et circonscrire le périmètre à l'intérieur duquel les entreprises peuvent exercer leurs stratégies concurrentielles, c.a.d. réguler en quelque sorte les pratiques des acteurs de l'économie a successivement été l'apanage pour ne pas dire le monopole des mythes, des religions, du droit puis de la science.

La mondialisation de l'économie modifie les sphères de compétence entre économie, politique, éthique et les structures précédemment établies pour réguler ces pratiques.

Quels sont le rôle et la place que les sciences de gestion se doivent de prendre dans ce domaine ? De nombreuses définitions de la gestion tentant de circonscrire le périmètre d'action et l'objet d'étude des sciences de gestion coexistent.

Une définition semble toutefois rassembler un relatif consensus autour de la problématique de l'action collective (Hatchuel, 2002). Cependant entre métaphysique de l'action collective et théorie axiomatique ou généalogique de celle-ci, il existe tout un monde. Pour Hatchuel, les

entreprises ne survivent que parce qu'elles sont capables (volontairement ou par nécessité) de renouveler leurs principes de gestion, ce qui en théorie systémique reprend le principe de préservation que poursuit nécessairement tout système. La théorie axiomatique de l'action collective se distingue de la métaphysique en cela qu'elle remet en cause tout fondement naturel ou principe totalisateur tel que le profit ou la stratégie par exemple (mais encore pourquoi pas le développement durable).

L'ouverture de la gestion à ces théories axiomatiques doit permettre d'inclure les valeurs émancipatrices du temps présent nécessaire à leur survie c'est-à-dire pour le reformuler autrement au risque de déformer le pensée de l'auteur, « d'endogénéiser la critique » (Boltanski, Chiapello, 1999). L'action collective qui se pose alors comme objet des sciences de gestion, amène d'autres notions comme la rationalisation des moyens d'action afin d'atteindre l'efficacité et la performance sanctionnées par le profit. Une analyse historique de ces notions, selon Hatchuel (2002) toujours, illustre la contingence socio-historique de ces notions. Sans pousser ici plus loin des travaux d'analyse sémiologiques ou linguistiques sur ces notions, on peut toutefois remarquer que l'action collective nécessite un certain nombre de conventions autour desquelles un relatif consensus émerge afin de permettre l'action collective : ce que Laufer (2002) appelle « rhétorique de l'action collective ». Cette rhétorique de l'action collective définit la gestion de la manière suivante :

« gérer, c'est légitimer, c.a.d. produire une argumentation susceptible de rendre le management de l'entreprise acceptable par toutes les parties prenantes ». Cette approche de la gestion est d'autant plus intéressante que pour reprendre les analyse de Boltanski, Chiapello (1999) les organisations contemporaines ont besoin « d'une rhétorique produisant les éléments à même de motiver ou plutôt de mobiliser les acteurs de l'organisation et en phase avec les besoins résultants des nouveaux modes d'organisation ».

La RSE peut-elle s'interpréter à partir de cette définition, comme une rhétorique de plus au service de la légitimation de l'action collective ?

## **2. La notion de Responsabilité Sociale des Entreprises**

La notion de Responsabilité Sociale des Entreprises est, comme tous les termes issus du recoupement des pratiques discursives, chargée des différents contenus sémantiques résultant à la fois de l'intentionnalité des acteurs qui mobilisent la notion mais aussi de l'interprétation de la notion qui est faite par le processus de compréhension des acteurs. Exception faite de certains néologismes ne reprenant aucune notion précédemment utilisée, un mot est toujours chargé de significations accumulées au cours du temps.

Sans développer ici de manière plus approfondie des analyses de type sémiologique, ou philosophique sur les notions de responsabilité (Ewald, 1999) de social et d'entreprise, il est nécessaire de s'arrêter brièvement sur les fondements de la notion afin de resituer le contexte des débats contemporains sur la RSE.

### **2.1. Histoire et gestion**

« C'est un phénomène général dans l'histoire des sociétés qu'une même revendication- c'est ce qui fait sa force- soit supportée par des intérêts pluriels et s'inscrive dans des perspectives à l'intérieur des quelles elle a une signification propre, distincte des autres » (Madjaran, 1991).

Si les travaux de type historiques sont de plus en plus nombreux en gestion (Godelier, 2000), histoire de la gestion et gestion de l'histoire, sous la simplicité de la formule, illustrent les enjeux d'une telle démarche. L'histoire en gestion, (des outils et pratiques de gestion) doit ainsi « contribuer à révéler et éclairer la complexité du réel. Elle permet de lutter contre une

certaine naïveté managériale qui consiste à affirmer une fois sans limite dans la capacité des outils à changer le réel et les acteurs » « [...] le retour vers le passé montre que la réussite dépend certes du charisme ou de la maîtrise des dirigeants, mais surtout de leur capacité à rendre possible la collaboration entre des acteurs souvent divergents dans leurs attentes, comme dans leur stratégie individuelle et collective ». (Godelier, 2000).

La question de l'origine et du fondement d'une notion en général et de celle de la RSE en particulier, est souvent controversée. La question de l'origine ne se pose qu'à partir d'un certain seuil ou pallier de notoriété franchie. Autrefois légitimée par les mythes puis les religions, c'est aujourd'hui la science qui se doit de trancher la question des fondements ou de l'origine, sensée constituer « le socle ou les fondations dont la stabilité doivent assurer le développement des idées » (Dortier, 2004).

Retracer a posteriori l'origine d'une notion n'est pas chose facile et requiert une méthodologie de recherche appropriée, le plus souvent longitudinal, qui reste l'apanage des historiens. L'immensité du champ des événements dont naît la liberté des historiens, rend nécessaire une « précompréhension historique globale » (Habermas, 1987) afin de prétendre à l'interprétation d'une situation d'ensemble.

Essayer de définir les responsabilités sociales de l'entreprise, c'est-à-dire en quelque sorte le type de responsabilité que se doivent d'assumer les entreprises nous amène sur le terrain de plusieurs disciplines des sciences humaines. Les problématiques à l'interface du privé et du public ont toujours été l'objet de débats de société impliquant par là même diverses disciplines allant de la politique dans la mesure ou ceux-ci concernent l'organisation de la « cité », en passant par l'économie, le droit (tracer les frontières entre droit et morale) et plus récemment la gestion.

Prétendre que la notion de RSE est un phénomène nouveau, sur le plan théorique au moins, relèverait donc d'un manque de discernement, qui en s'émancipant du contexte historique reviendrait à « se soumettre à l'immanence de l'ordre existant » (Habermas, 1987). Une démarche de type historique pour situer la recherche en sciences de gestion permettrait donc d'éviter ce biais.

## **2.2. Origine de la RSE**

Les origines de la RSE en France sont d'abord d'origine idéologique (Capron, Beaujolin, 2005) avant de s'enraciner dans une pratique. Une analyse historique du contexte institutionnel français, au niveau des rapports entre politique et économique le montre (Capron, Beaujolin, 2005). Comment ne pas interpréter alors en dehors de la sphère idéologique, les différents courants en gestion qui tentent de faire le parallèle entre RSE et la notion dont elle est, à défaut de partager les idées, la traduction littérale : la Corporate Social Responsibility ?

### **2.2.1. Corporate Social Responsibility**

La question de l'origine de la CSR a déjà été abondamment traitée. On citera à titre de références les travaux principaux de Frederick (1994), Carroll (1999) et Davis (1973). Certains font remonter l'origine de la notion à l'ouvrage de Berle et Means (1932) « The modern corporation and private property » (Frederick, 1994) questionnant les répercussions du transfert du pouvoir consécutif à la séparation entre d'une part les propriétaires de l'entreprise et de l'autre ses dirigeants.

D'autres (Carroll, 1999) attribuent la paternité du concept à Bowen (1953) qui marque le début de l'ère moderne de la CSR et dont les écrits tranchent avec les notions parfois

qualifiées de préhistoriques de la CSR, que Bearle & Means (1932) ou encore Barnard (1938) avaient pu développer auparavant.

Le caractère quasi naturel de la notion de CSR dans le contexte historique institutionnel américain peut provenir de l'idéologie du libéralisme politique et économique. La philosophie politique du libéralisme circonscrit le traitement de la question du social à la sphère de l'initiative personnelle, tout en reconnaissant le rôle de l'état à inciter à ce comportement de la part des acteurs privés (Ewald, 1999). Cette philosophie tend à instituer de fait la légitimité de la notion de responsabilité sociale, en tant que politique volontariste d'exercice de ses responsabilités morales. Contextualisé au niveau corporate, le rôle de l'état est donc d'inciter les comportements socialement responsables et ainsi de garantir l'exercice de ce droit.

Si la question des origines semble faire l'objet d'un relatif consensus, celui de la légitimité de la notion suscite moins de controverses, à l'exception notable de la contribution de Jones M.T. (1996) qui effectue une critique post-moderne radicale de la CSR, faisant le lien avec les critiques académiques françaises identiques et plus nombreuses.

La notion de CSR semble donc avoir une histoire et une tradition bien ancrée aux E-U. Sans revenir sur les écrits de Tocqueville sur La démocratie en Amérique décrivant les spécificités institutionnelles de l'époque et pour beaucoup encore valables aujourd'hui, il est intéressant de se demander comment appliquer cette notion au contexte institutionnel français et à une plus large échelle en Europe.

L'existence d'un lien entre la corporate social responsibility (CSR) et le développement de la RSE en Europe et plus particulièrement en France nécessite de s'arrêter sur l'émergence historique de la notion de RSE afin de dégager le cas échéant des similarités.

Le contexte socio-historique français est spécifique et diffère en bien des points de celui des Etats-Unis.

### **2.3. Du Paternalisme à la RSE en France**

Il est délicat de prétendre ici à un travail historique d'analyse longitudinal sur l'évolution des préoccupations sur les relations entreprise - société, qui est l'apanage des historiens. Néanmoins occulter cette étape ferait courir le risque d'une soumission aveugle à « l'immanence de l'ordre existant » (Habermas, 1987). Il est possible de dégager un ensemble de préoccupations sur le sujet qui ont structuré la réflexion en France sur la question, tels les travaux récents de Capron, Beaujolin (2005) qui reconnaissent l'origine idéologique du concept en France poussé par quelques firmes pionnières plutôt que découlant d'un enjeu de marché.

Sans remonter jusqu'à l'époque gallo-romaine et les conséquences de l'introduction du droit romain sur la notion de responsabilité, on peut logiquement fixer la borne chronologique de départ de l'analyse à l'émergence progressive des entreprises en France, à savoir la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (Godelier, 2000).

Le développement du paternalisme au 19<sup>ème</sup> siècle (Ballet, De Bry, 2002) semble partager des similitudes avec la RSE contemporaine, tant sur le plan de la controverse des motivations que sur celui du débat des partisans et opposants. Le paternalisme ou patronage pour reprendre son origine étymologique, a accompagné de manière ambivalente à la fois une volonté de préserver le capitalisme face à la montée du socialisme et du syndicalisme en même temps qu'une réelle volonté de la part de certains patrons d'amélioration des conditions de vie de leurs salariés. Le développement du paternalisme s'est donc déroulé comme la doctrine du libéralisme le prévoyait, à savoir à l'initiative de patrons innovateurs à l'époque en matière de protection sociale, avant que ces pratiques de protection sociale ne soient reprises progressivement par l'Etat puis la sécurité sociale, fondant par là même la légitimité de l'idéologie du socialisme (Baudrillard, 1985).

Les événements de 1960 ont semblé marquer la réforme de l'entreprise avec une réflexion plus globale sur les conséquences de son activité sur la société : c'est la naissance du Bilan Social en France (1977). L'entreprise citoyenne fait son apparition dans les années 80 tandis que l'offre d'éthique ressurgit à la fin des années 1980 et le début des années 1990 (Salmon, 2002).

Pour (Lépineux, 2003) deux modes d'interprétation ou idéologies concernant l'émergence de la RSE s'opposent :

- une approche "orthodoxe" d'inspiration anglo-saxonne
- une approche "sociétale" d'inspiration française, d'inspiration culturaliste

Tenter de fonder la notion de RSE en France sur celle de CSR aux E-U semble ainsi relever de la sphère idéologique (Capron, Beaujolin, 2005), alimentant par là même les craintes de certains politiques, assimilant la RSE à un cheval de Troie accompagnant la mondialisation économique, pour légitimer la centralité de l'entreprise au sein du contexte institutionnel.

### **3. L'idéologie de la RSE et théorie des organisations**

Au niveau de la mise en place d'instruments de gestion, quelles seront la fonction et l'utilité des différents outils de gestion développés jusqu'ici dans le champ de la RSE :

- certification /labellisation
  - codes de conduite
  - audit et reporting social
  - initiative dialogue social (multi stakeholder)
  - Investissement Socialement Responsable

En gestion, comme Festinger (Koenig, 2002) l'a montré, les réponses à des dissonances cognitives peuvent être multiples :

- Cesser les pratiques remises en cause
- Dénier toute valeur aux argumentations scientifiques remettant en cause ces pratiques
- Adapter sa philosophie de vie pour continuer

L'instrumentation de gestion a-t-elle alors pour but de réduire l'équivocité informationnelle dans le domaine de la RSE en créant du sens pour les acteurs en leur permettant une prise sur le réel ? Ou bien encore le type d'informations produites par l'instrumentation de gestion de la RSE a-t-il pour but de permettre une « action audacieuse et enthousiaste » jugée bien plus « adéquate que la recherche d'une représentation qui pour être précise, ne peut être qu'obsolète » (Koenig, 2002) ?

#### **3.1. Forces et faiblesses de la diversité**

Ce flou conceptuel de la RSE a pour avantage principal d'offrir un cadre suffisamment large et vaste pour permettre de réunir autour de cette notion les intérêts et revendications des différentes parties prenantes. C'est le propre du langage que de procéder par tâtonnements et essais afin de construire par recoupement, des notions autour desquelles un relatif consensus émerge. Cette propriété que l'on qualifiera ici de caractère régulateur, a pour principal avantage d'initier la négociation : aucune négociation ne serait en effet possible sans l'existence de termes suffisamment flous et ambigus pour abriter les intérêts divergents de chacun et permettre ainsi de dissimuler des intentions parfois fondamentalement opposées. Le concept de RSE est donc un homonyme au sens d'Aristote, il n'aboie pas plus que celui du chien pour reprendre les termes de Spinoza, mais il a le mérite de permettre un relatif consensus autour de certaines thématiques, ce qu'auparavant d'autres notions comme l'entreprise citoyenne ou l'éthique des affaires n'avaient pas réussi à faire. La charge

sémantique de telles notions n'est évidemment pas le seul paramètre explicatif du phénomène de développement ou de déclin de ce processus mais il constitue une piste parmi d'autres.

Ainsi l'extrême diversité des thèmes que peuvent recouvrir la RSE, qualifiées par certains de concept creux, permet en fait à chaque partie prenante d'intégrer ses intérêts propres et revendications à l'intérieur de la notion de RSE. La variété de ces différents courants illustre parfaitement, d'une part la complexité des relations entre différents acteurs réunis au sein de l'activité organisationnelle collective et d'autre part la diversité des motivations et valeurs qui sous-tendent cette activité. Ces différentes conceptions de la notion de RSE sont autant de courants opposés qui s'attachent à faire prévaloir leur conception propre de la notion, la façon de poser le problème, de délimiter les frontières et de cerner les enjeux.

Cependant l'équivocité de la notion de RSE aboutit parfois à des situations paradoxales<sup>2</sup> d'entreprises autoproclamées responsables, faisant l'éloge des droits de l'homme, tout en interdisant les syndicats et toute forme d'expression collective. Il est en effet difficile, vu l'étendue de la notion de se prétendre socialement responsable ou labellisé RSE par quelque organisme que ce soit et prétendre satisfaire simultanément les attentes de chaque partie prenante.

Ainsi les débats, divergences d'approche, de compréhension, de contextualisation et de théorisation ne manquent pas. Les théories mobilisées pour appréhender en sciences de gestion l'émergence de la RSE sont diverses et ne permettent pas toutes d'atteindre le même degré d'appréhension du développement de l'instrumentation de la RSE.

Différentes théories, parfois issues de l'économie (régulation) ou de la biologie (évolutionnisme) ont été mobilisées sur le domaine naissant du courant de la RSE en gestion.

- Post-moderne
- Théorie de la régulation
- approche néo - institutionnelle
- Conventionnaliste
- Evolutionniste
- Approche RBV

La question principale est ici de dégager le cadre théorique le plus adapté à une analyse de l'influence des idéologies dans la contextualisation de la RSE et le développement de l'instrumentation de gestion.

**Critique de type post-moderne** : critique du grand discours de la raison occidentale.

Jones (1996) dénonce l'idéologie de la RSE qui pour lui s'enracine dans celle de son ancêtre le plus proche : le managérialisme (Le Goff, 1995). La croyance qu'une classe de managers créés par le développement institutionnel décrit par Bearle & means (1932) servirait de manière bienveillante les intérêts de la société. Sous cet angle, la CSR est une idéologie légitimant le statu quo sociétal en perpétuant une vision essentiellement fonctionnaliste de la société. Au niveau managérial, l'action ne peut se concevoir qu'à l'intérieur de frontières dont les limites sont tracées par la rationalité économique dominante. Pour reprendre les analyses de Foucault : le discours sur la CSR contribue à renforcer l'hégémonie idéologique dans laquelle les arrangements institutionnels contemporains sont décrits comme servant l'intérêt général alors qu'ils ne servent en fait que les intérêts d'une minorité.

Une telle analyse du sujet amène à la conclusion suivante : empiriquement et théoriquement la seule voie plausible pour la RSE est de proposer une force de pression externe exerçant des contre pressions (parties prenantes) incitant et obligeant les entreprises à agir de manière socialement plus responsable.

---

<sup>2</sup> Triomphe, C-E, « Responsabilités sociales » in Le Monde supplément économie 30/03/05



### **Approche régulationniste :**

Issue des sciences économiques, le cadre théorique de la régulation a cependant été utilisé en sciences de gestion notamment pour analyser la contextualisation de la démarche qualité au sein d'une entreprise industrielle (Rousseau, 1997). Cette approche reprend en grande partie les analyses de la critique post-moderne de la RSE. Elle dénonce la prépondérance des acteurs institutionnels de l'économie dans le domaine de la réglementation et de la législation environnementale et sociale ainsi que sa capacité d'imposer par des jeux institutionnels, des règles du jeu n'incluant pas forcément l'intérêt de leurs parties prenantes dans son sens le plus large. Les normes sociales et environnementales se retrouvent alors par le truchement de la concurrence, réduites à de simples variables d'ajustement des manœuvres stratégiques des entreprises.

L'instrumentation de la RSE au sein des sciences de gestion peut alors s'interpréter comme la réponse à cette remise en cause, le rôle de la RSE étant de définir ou de circonscrire la « marge de tolérance à l'intérieur de laquelle les valeurs théoriques d'un système social peuvent varier sans que son existence soit mise en danger » (Habermas, 1982). L'instrumentation de la RSE peut alors s'interpréter comme à la fois mettant en scène et donnant sens à la RSE, tout en étant porteur des idéologies utilitaristes, dominantes dans le système social actuel.

### **Approche néo-institutionnelle :**

Dans le prolongement des travaux de Di Maggio, Powell (1983), Oliver (1991), Meyer & Rowan (1977), la théorie néo-institutionnelle subordonne la compréhension des organisations à l'étude des relations entre organisations et à l'influence de leur environnement social. Selon Meyer & Rowan (1977) certaines pratiques adoptées par les organisations suivent un « cérémoniel » indépendamment de l'utilité intrinsèque de ces pratiques pour l'organisation. La société institutionnalise en quelque sorte certaines pratiques, en leur conférant une symbolique proche du mythe. Le mythe est d'autant plus renforcé que l'adoption des pratiques dans les formes n'est pas toujours suivie de changements des pratiques dans la réalité (Powell & DiMaggio, 1983).

L'approche néo-institutionnelle s'intéresse à l'influence du contexte institutionnel sur l'adoption de pratiques ou d'architecture institutionnelle, que cette adoption soit contrainte ou choisie. Les entreprises adoptent les structures que les institutions exigent d'elles afin d'accroître leur légitimité institutionnelle et leur pouvoir. La multiplication de département développement durable ou RSE au sein des entreprises semble répondre en partie à cette logique de quête de légitimité.

L'intérêt de la théorie réside dans le risque de décalage existant entre adoption formelle au sein d'un organigramme et pratique réelle qui peuvent parfois diverger de manière notable.

### **Conventionnaliste :**

L'approche conventionnelle, décrite plus comme un mouvement d'idées qu'une théorie unifiée (Rojot, 2003) définit la nécessité de l'existence de conventions entre les acteurs d'une organisation commune afin de permettre l'action collective. La RSE en tant qu'instrument de gestion doit permettre une meilleure définition de référentiels communs permettant la coopération en réglant les comportements, des systèmes de valeurs, des règles de conduite explicites ou implicites : des conventions.

Ces conventions reposent sur différents modes de légitimité (Boltanski, Chiapello, 1999) aux fondements philosophiques. Le développement de la RSE pourrait s'interpréter dans un cadre conventionnaliste comme un ensemble de pratiques favorisant l'émergence de « contractualisation ex post dans le sens très particulier que lui donne le philosophe D. Lewis,

à savoir : régularité de comportement permettant une coordination entre les individus, sans qu'il y ait pourtant d'agrément explicite ».

### **Evolutionniste / Approche RBV :**

Ecologie des populations, approche par les ressources et théorie évolutionniste ont ceci en commun : l'environnement joue un rôle déterminant dans la conduite des organisations. Seul le niveau d'analyse diffère : communauté de population (approche macro évolutionniste), population d'organisations (écologie des populations), ressources des organisations (RBV). Les idées de la théorie évolutionniste en sciences de la nature ont été reprises et appliquées en sciences de gestion. L'approche orthodoxe (néo classique) ne réussissant pas à appréhender de manière satisfaisante l'évolution du progrès et de la technique au sein des firmes, qu'elle décrit comme un processus continu et régulier alors que des travaux empiriques illustrent son caractère discontinu et par grappes. Nelson et Winter (Ibert, 2002) décident alors de reconstruire une théorie en se basant sur la rationalité limitée de Simon et la théorie de l'innovation. Le niveau d'analyse qui va être privilégié est celui des routines organisationnelles (semblables aux conventions) qui vont déterminer le comportement de la firme en fonction de variables externes multiples (conditions de marché principalement) à travers le processus de recherche d'innovations et de sélection de l'environnement.

Sans rentrer dans les subtilités de la théorie évolutionniste en distinguant les contributions de Darwin, Lamarck et Spencer (Heilbrunn, 2004) la performance organisationnelle sera donc déterminée par la capacité des organisations à détenir les routines organisationnelles requises pour passer la sélection imposée par l'environnement.

Appliqué à la RSE, si l'exigence de labellisation sociale, comportements socialement responsables des entreprises de la part des consommateurs, des pouvoirs publics (de l'environnement en général) venait à s'intensifier, seules les organisations ayant développé les routines organisationnelles nécessaires survivraient et passeraient le cap de la sélection imposée par l'environnement.

### **Conclusion**

En sciences de gestion, tout particulièrement du fait de l'influence des lieux communs dans les idéologies managériales et économiques, il faut se méfier des concepts ou notions qui tendent à porter en eux l'idée de progrès, d'amélioration de l'efficacité. La RSE, à l'interface du privé et du public, se situe dans cette catégorie. Elle suscite craintes et intérêts de la part des multiples acteurs concernés : craintes d'une frange du politique devant le développement de ce qui est assimilé à une forme de néo-paternalisme visant à endogénéiser des pans importants du traitement du social, tâche jusqu'ici conférée à l'Etat dans le contexte historique et institutionnel français. Le développement de la RSE irait donc de ce point de vue de pair avec l'affaiblissement du rôle de l'Etat, signant le coup de grâce d'un processus amorcé par la globalisation de l'économie.

La situation actuelle dément pour l'instant une telle situation (Capron, Beaujolin, 2005) : l'intérêt du grand public et des consommateurs français d'une démarche visant à conférer aux entreprises une partie de l'intérêt général tarde à se formaliser. Ce désintérêt est peut être la cause ou l'effet d'un écart grandissant entre pratiques et discours autour de la RSE. Les analyses de Nils Brunsson (Koenig, 2002) qui distingue deux sphères à l'intérieur des organisations sont sur ce point sont riches d'enseignement : la sphère idéologique a pour fonction de répondre aux exigences contradictoires de l'environnement, tandis que la sphère de l'action permet de répondre concrètement aux exigences de l'environnement.

Le but de cet article était d'une part de simplifier la complexité de la réalité autour du développement de la notion de RSE et d'autre part de mieux comprendre la construction ou l'émergence de ces « nouvelles » réalités afin de permettre un regard critique sur la façon dont nous formulons nos objets de recherche, nous libérant ainsi d'un certain nombre de croyances et de préjugés sur la façon dont les organisations fonctionnent. Cette étape devrait donc permettre un positionnement épistémologique et une méthodologie de recherche essayant de tenir compte d'une part des biais idéologiques soulignés ici et d'autres part des préoccupations normatives que le chercheur ne peut se permettre d'inclure dans une recherche en sciences de gestion.

## **BIBLIOGRAPHIE**

Baudrillard, J. (1985), "La gauche divine"

Bearle & Means, (1932) « The modern corporation »

Boltanski L., Chiapello E., 1999« Le nouvel esprit du capitalisme » Gallimard

Boltanski, Thévenot, (1991) De la justification: l'économie des grandeurs

Bowen H., (1953), "Social responsibilities of the businessman"

Capron M., Beaujolin F., (2004) "Balancing between constructive harassment and virtuous intentions" in CSR across Europe Springer.

Capron, Quairel-Lanoizelée, 2004 : RSE : entre mythes et réalités...

Carroll, (1999), « CSR : evolution of a definitional construct » Business & Society, Vol. 38, No. 3, 268-295

Carroll, A.B. (1979) A three dimensional model of CSP" Academy of Management Review 4

Clarkson, Max B. E. (1995), "A Stakeholder Framework for Analyzing and Evaluating Corporate Social Performance," Academy of Management Review, Vol. 20, No. 1, pp. 92-117.

Di Maggio, P.J., Powell, W. (1983), "The Iron Cage Revisited : Institutionnal Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields", American Sociological Review, 48, 147-160.

Dortier J-F, (2004), coord. « Dictionnaire des sciences humaines »

Ewald , F. (1999) « Histoire de l'état providence »

Ewald F., Gollier C., de Sadelaer N, (2001) « Le principe de précaution », Que sais-je ?

Foucault M., 1994, « Dits et écrits : 1954-1975 » Gallimard

Frederick, 1994 « Classic paper : From CSR 1 to CSR 2 : the maturing of business and society thought »

Gauchet M, (2002) « La démocratie contre elle-même » Gallimard

Godelier, E., (2000), "Histoire des historiens, histoire des gestionnaires" Cahiers du centre de recherche historiques Octobre 2000, n°25

Habermas, (1987) "Logique des sciences sociales" PUF

Habermas, J., (1982) « Raison et légitimité dans le capitalisme avancé »

Habisch A., Wegner, M., (2005) Overcoming the heritage of corporatism. In CSR across Europe.

- Hatchuel, A. Laufer, R. (2002) « Les nouvelles fondations épistémologiques des sciences de gestion » Vuibert
- Heilbrunn, (2004), “La performance: une nouvelle idéologie ?” ouvrage collectif. La Découverte
- Ibert, J. (2002), « Richard Nelson et Sidney Winter La théorie évolutionniste de la firme : routines, sélection et recherche d’innovation » Ouvrage collectif « Les grands auteurs en management » Charreire S., Huault, I., Editions management en société.
- Jones, M.T., (1996), « Corporate social responsibility : Missing the forest for the trees” Business & Society Vol 35 Issue 1
- Koenig, G., (2002) « Karl E. Weick une entreprise de subversion évolutionnaire et interactionniste» Charreire S., Huault, I., Editions management en société.
- Koenig, G., (2002) « Nils Brunsson Concevoir, dire et faire : éloge de la déliaison » Ouvrage collectif « Les grands auteurs en management » Charreire S., Huault, I., Editions management en société.
- Le Goff, J-P, (1995) « Le mythe de l'entreprise », Editions La découverte.
- Madjaran, G., (1991), “L’invention de la propriété : de la terre sacrée à la société marchande» L’Harmattan - Paris
- Meyer JW, Rowan, B. "Institutional organizations: formal structure as myth and ceremony," American Journal of Sociology, 83 (1977), 340-63.
- Oliver, C. 1991. Strategic Responses to Institutional Processes. Academy of Management Review, 16(1): 145–179.
- Powell, W. W., DiMaggio, P. J. (1991). The New institutionalism in Organizational Analysis, Chicago: The University of Chicago Press.
- Rojot, (2003) « Théorie des organisations » ESKA
- Rousseau, A., (1997), « La contextualisation d'un projet qualité totale. Approche constructiviste du changement dans une entreprise industrielle. », thèse de doctorat, Université catholique de Louvain, Faculté des Sciences Economiques, Sociales et Politiques, Nouvelle série n° 306, Louvain-La-Neuve
- Rowley, T., & Berman, (2000), «A brand new brand of corporate social performance» Business and Society, 2000, 39, 397–418.
- Salmon, A., (2002), « Ethique et ordre économique : une entreprise de séduction » CNRS Sociologie – CNRS Editions
- Swaen, V., (2002) « étude des perceptions des consommateurs face aux activités citoyennes des entreprises. Application à deux catégories de produits » Thèse présentée en vue de l’obtention du grade de docteur en sciences de gestion. Université catholique de Louvain.
- Wartick S. L., Cochran P. L. (1985), «The evolution of the corporate social performance model», The Academy of Management Review, vol. 10, p 758-769
- Wood, (1991), «CSP revisited» Academy of Management Review Vol 16 Issue 4
- Zenisek, T.J. (1979). «Corporate social Responsibility : a conceptualization based on organizational literature» Academy of Management Review, 4, p.359-368